AlloSchool

Comptabilité et Mathématiques financières : 2 BAC Eco-SGC

Amortissements : Annuité (Dotation), journal et sortie - Cours

Professeur : Mr JABER Naoufal

Sommaire

I- L'annuité d'amortissement (dotation)

1-1/ En cas amortissement constant

1-2/ En cas amortissement dégressif

II- Comptabilisation de la dotation (Journal)

III- Écriture comptable de la cession et la sortie (Journal)

IV- Écriture comptable du retrait

I- L'annuité d'amortissement (dotation)

1-1/ En cas amortissement constant

Dans le cas de l'amortissement linéaire, l'annuité est constante sur la durée de vie du bien. Elle représente la dépréciation annuelle de l'immobilisation.

$$a = \frac{VE}{N} = VE \times \frac{t_x}{100} \times \frac{n}{12}$$

1-2/ En cas amortissement constant

Annuité d'amortissement

Annuité dégressive = VNA au début de l'exercice x Taux dégressif

Plan d'amortissement dégressif

Voir l'explication des cas de la dotation sous forme des schémas sur la vidéo.

Voir l'explication avec 2 cas du plan d'amortissement dans la vidéo suivante (Prochaine séance).

II- Comptabilisation de la dotation (Journal)

31/12

6191	Dotations d'exploitation aux amortissements de l'immobilisation en non-valeurs	
6192	Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations incorporelles	
6193	Dotations d'exploitation aux amortissements des immobilisations corporelles	
28117	Amortissements des frais de publicité	
2822	Amortissements des brevets, marques, droits et valeurs similaires	
28355	Amortissements du matériel informatique	
	Dotations de l'exercice	

III- Écriture comptable de la cession et la sortie (Journal)

À la cession du matériel informatique INFO 2 :

	31/12	
3481	Créances sur cessions d'immobilisations	
7513	P.C des immobilisations corporelles	
	Prix de cession du matériel INFO 2	
	d°	
28355	Amortissements du matériel informatique	
6513	VNA des immobilisations corporelles cédées	
2355	Matériel informatique	
	Sortie du matériel INFO 2	

Explication et méthode de calcul sur la vidéo

IV- Écriture comptable du retrait

Au retrait des frais d'augmentation du capital :

	31/12	
28113	Amortissements des frais d'augmentation du capital	
2113	Frais d'augmentation du capital	
	Retrait des frais d'augmentation du capital	